



TERREUR A CHANTILLY CHEZ L'AGA KHAN TOUT EST PERMIS !

Souvenons-nous c'était il y a 14 ans, l'Institut de France signait une convention avec l'Aga Khan pour 10 ans renouvelable 1 fois, pour la gestion, la restauration et l'entretien du Domaine tout entier. Prenant ainsi en charge tous les personnels, la Fondation de Sa Majesté semblait se prévaloir d'une intention charitable et généreuse, c'était bien mal présager !

14 ans après le constat est accablant : brimades, menaces, intimidations, mesures disciplinaires, licenciements arbitraires et zone de non-droit : **le Domaine de Chantilly est voué au règne de la terreur et les personnels en proie à une peur continue, c'est une véritable descente aux enfers que font vivre au quotidien les dirigeants de l'établissement.**

Année après année, **l'Institut se dégageant de toute responsabilité et se désintéressant de ses différents sites culturels**, les droits des agent.e.s et des salarié.e.s se sont réduits comme peau de chagrin et les méthodes de management se sont durcies, au point que de multiples pratiques hors la loi y ont vu le jour.

L'arrivée de l'actuel administrateur, ancien Général d'armée, a accentué les tensions et détérioré gravement l'ambiance de travail. Comme il est de pratique dans l'armée, le limogeage sans préavis ni indemnités vient de s'exercer au mépris des lois et à la demande du Directeur de la Fondation contre un agent dont les états de services étaient exemplaires depuis 30 ans. **Tout ça avec la complicité de l'Institut de France et de Sa Majesté parfaitement au courant de la manœuvre.** On le sait, la Grande Muette est experte de ces pratiques violentes et humiliantes, ce qui semble faire l'affaire de la Direction de l'Institut et de l'Académie Française ainsi que de l'Aga Khan.

Notre Syndicat National des Musées et Domaines CGT a pourtant prévenu l'ensemble des directions de l'illégalité de la procédure engagée, mais rien n'y a fait : **il faut faire un exemple pour faire taire toute contestation des personnels !** Les purges ont commencé : gare à ceux et celles qui voudraient faire valoir leurs droits, ils en seront châtiés !

Ainsi ce n'est pas l'agent seul qui est victime de la foudre, mais toute sa famille qui se voit sommée de quitter leurs lieux de vie brutalement et sans sommation : plus la cible est étendue, plus le personnel a peur !

Faut-il en remercier Sa Majesté ?! En tout état de cause, c'est bien au nom de celle-ci que la décision a été prise, **elle en porte toute la responsabilité !**

Il est clair que la CGT ne laissera pas bafoué de la sorte les droits des personnels et va se battre aux côtés de quiconque fait ou fera les frais de telles mesures injustes et intolérables !

D'ores et déjà le Syndicat National des Musées et Domaines CGT vous donne rendez-vous et animera fin août une Heure d'Information Syndicale sur votre Site afin de porter à la connaissance de toutes et tous les personnels les pratiques totalement illégales qui ont cours en toute impunité au sein du Domaine de Chantilly et de proposer des méthodes de défense et d'action collectives.

Toutes et tous ensemble, ne laissons pas piétiner nos droits !

Toutes et tous ensemble nous pouvons agir !

Paris, le 24 juillet 2018